

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3115 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BAHADOUR SOAD

Date de naissance : 18/09/1967

Adresse : 3, Rue El Bouskoura MARRAKCHI

Maroc

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 - = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 - SY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 - = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 - = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 - = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 - = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 - = Acte de pratique médicale courrant et de petite chirurgie
 - = Actes de chirurgie et de spécialistes
- | | |
|-----|--|
| SF | = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence |
| SFI | = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme |
| AMM | = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute |
| AMI | = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière |
| AP | = Actes pratiqués par un orthophoniste |
| AMY | = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste |
| R-Z | = Electro - Radiologie |
| B | = Analyses |

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
REVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit
d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
comportant un ou plusieurs échelons
dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX / 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS MU 005979

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BAGHO - SOAD
Matricule : 9115 Fonction : ADMINISTRATEUR Poste : 9814
Adresse : 3, Rue Ibnou Hassen B'd Ghoudi
Tél. : 0660657309 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : BAGHO SOAD Age
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 10/12/98
Nature de la maladie : Affection thyroïdienne et hyperthyroïdie
S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances
.....

A CASA, le 10/12/98 Professeur F. N.
Durée d'utilisation 3 mois
Signature et cachet du médecin
Dokt. Dr. F. N.
9, Rue Al-Mellah
Tel. 05 22 91 26 52

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/12/2020			3500	Professeur F. MAROUAN Diplôme en Radiologie 9, Rue Azzedine Casablanca Tél: 05 22 20 15 10 - 05 22 20 24 98
15/12/2020			Caletat	Professeur F. MAROUAN Diplôme en Radiologie 9, Rue Azzedine Casablanca Tél: 05 22 20 15 10 - 05 22 20 24 98

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Sihom Haskouri Pharmacie AL AYAD 15/12/2020 278.6	15/12/2020	278.6

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur Fatima MAROUAN

Professeur universitaire
 Spécialiste en endocrinologie, diabétologie
 et maladies de la nutrition
 Ex chef de service d'endocrinologie au CHU de Casablanca
 Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca
 Lauréate de la faculté de Médecine de Lyon

الدكتورة فاطمة مروان

أستاذة جامعية
 أخصائية في أمراض الغدد والسكري
 وأمراض التقدمة
 رئيسة سابقة بمصلحة الغدد بالدار البيضاء
 أستاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء
 خريجة كلية الطب بليون

Casablanca le 15 dec. 2020

Mme Fouad Bagh

LOT : 191125
 UT AV : 07/2022
 EMG

159, LD NOR 40.

ref il mii

6,80 x 3

Levothyrox 25

ref le mat

49.60 x 2

Dure 100 000

1 AB / MOT S.V

ref zmos

278.60

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg,
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH

7862160335

Pharmacie AL AOSA
 Dr. Siham HASKOURI
 Rue Emile Errebbi, Casablanca
 Tel: 0522632263

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg,
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg,
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg,
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH

7862160335

PPV: 49,60 DH
 LOT: 2002
 EXP: 03/2023

PPV: 49,60 DH
 LOT: 2002
 EXP: 03/2023

Professeur F. MAROUAN
 Endocrinologie
 Diabète, Nutrition
 9 Rue Hassan Azzafrani (Ex Tahure)
 Casablanca
 Tel: 0522 20 15 10 / 05 22 20 24 98

Laboratoire LABIOMED d'Analyses Médicales

LABIOMED -S.N.C. - RC 92541 - IF 01022247 - CNSS 6007670 - Patente 30200179 - ICE 000231012000067
Compte Banque Populaire - 190 / 780 / 21211 5575621 000 3 / 30 / Taha Houcine - Casablanca
122, Bd d'Anfa - Quartier Racine - Casablanca - Tél. : 05 22 48.13.51 / 48.13.86 - Fax : 05 22 48.13.96

Dr Jalil ELMANJRA

Pharmacien Biogiste
Ancien Assistant des Hôpitaux de Dijon
Ancien Interne des Hôpitaux de Strasbourg

Dr Abdelaziz LEMSEFFER

Pharmacien Biogiste
Ancien Interne des Hôpitaux de Besançon
D.I.U. de Biologie de la Reproduction

Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Mycologie - Parasitologie - Virologie

Casablanca le 3 décembre 2020

Mme BAGHO SOUAD

FACTURE N°	15447
------------	-------

Analyses :

Triglycérides -----	B	60	
Cholestérol total -----	B	30	
Cholestérol HDL + LDL -----	B	80	
Vitamine D2-D3 (25 OH D) -----	B	400	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	200	
Thyroxine libre (T4L) -----	B	210	
Triiodothyronine Libre T3 L -----	B	210	Total : B 1190

Prélèvements :

Sang----- Pc 15

TOTAL DOSSIER 1 715,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Sept Cent Quinze Dirhams

Dr. A. M. O. M. D.
122, Avenue Dr. A. M. O. M. D.
Tel. 0524-248111
Dr. A. M. O. M. D.
Anta City, Casablanca
1/1/86. Dr. Radicals
Casablanca

Docteur Fatima MAROUAN

Professeur universitaire

Spécialiste en endocrinologie, diabétologie et maladies de la nutrition

Ex malades de la nutrition
Ex chef de service d'endocrinologie au CHU de Casablanca
Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca
Lauréate de la faculté de Médecine de Lyon

الدكتورة فاطمة مروان

أستاذة جامعية

أخصائية في أمراض الغدد والسكري
وأمراض التغذية

نسبة سائقة بمصلحة الغدد بالدار السفلى

أستاذة سابقه بكلية الطب بالدار البيضاء

خريجة كلية الطب مليون

Nom : Sa ou le stelle

Casablanca , le :

Ba glio Soud

- Glycémie a jeun
 - Glycémie post prandiale
 - Hémoglobine glyquée (HbA1C)
 - Fructosamine
 - TRIGLYCERIDES
 - Cholestérol total
 - HDL
 - LDL
 - Urée
 - Créatininé
 - Clairance créatininé (urines de 24h)
 - Microalbuminurie sur les urines de 24h
 - ECBU
 - TGO/TGP/GGT
 - Sérologie hépatite B et C
 - NFS+Plaquette
 - Uricémie
 - Calcémie
 - PSA
 - CRP
 - VS
 - Ferritinémie
 - Longogramme sanguin
 - TSHu-s
 - VIT D2/D3

- T4L

T3L

Anticorps anti TPO

Thyroglobuline

Anticorps anti récepteurs TSH

Cortisol libre urinaire

Cortisolémie -
8h.....16h.....

Prolactine a - 10h

FSH

LH

Estradiol

IGF1

Anticorps antiendomysium

Anticorps anti Glutaminases

Testotéronémie

17OHProgéstérone

PTH

Calcitonine

ACE

Dérivés méthoxylés dans les urines
24h

L'Institut
Laboratoire
122, Bvd d'ANALYSES
05 22 48 13 51/86 - Casablanca

Barry M. Goldwater

Insémination • Fécondation in vitro • Micro-injection (ICSI)

Mme BAGHO SOUAD
Dossier N° : 20611735

Dossier ouvert le : 03/12/20 - Edité le : 04/12/20

Page N° 1/2

BIOCHIMIE

				Antériorités
*	TRIGLYCERIDES (Cobas C6000)	: 1,97 : 2,25	g/l mmol/l	28/08/20 0,60 à 1,50 1,83 0,70 à 1,70 2,09
*	CHOLESTEROL TOTAL (Automate Cobas C6000)	: 3,09 : 7,97	g/l mmol/l	1,50 à 2,00 1,89 3,87 à 5,16 4,88
CHOLESTEROLS HDL - LDL				
*	CHOLESTEROL HDL (Cobas C6000)	: 0,38 : 0,98	g/l mmol/l	> 0,40 0,35 > 1,03 0,9
*	CHOLESTEROL LDL (Automate Cobas C6000)	: 2,32 : 5,99	g/l mmol/l	< 1,60 1,17 < 4,12 3,02
*	Facteur de Risque Athérogène	: 8,1		N < 5,0 5,4

VITAMINES

VITAMINE D2-D3 (25 OH-Vitamin D2-D3)	: 43,1	µg/l	Valeurs usuelles > 30 µg/l Insuffisance 10 - 30 µg/l Carence < 10 µg/l
---	--------	------	--

Dr Jalil ELMANJRA

Dr Abdelaziz LEMSEFFER

Insémination • Fécondation in vitro • Micro-injection (ICSI)

Mme BAGHO SOUAD
Dossier N° : 20611735

Dossier ouvert le : 03/12/20 - Edité le : 04/12/20

Page N° 2/2

BILAN THYROIDIEN

		Antériorités
THYREOSTIMULINE (TSH us) : 1,64	µUI/ml	0,25 à 4,2 <i>Nouvelles normes en 2019 pour la TSH</i> Si Grossesse (1er Trimestre) 0,25 à 2,5 Si Grossesse (Trim 2 + 3) 0,25 à 3,0
(Automate Cobas C6000) (Risque d'interférence avec la Biotine)		1,28
THYROXINE LIBRE (T4L) : 14,09	pmol/l	12 à 22
(Automate Cobas C6000)		
TRIIODOTHYRONINE (T3L) : 4,31	pmol/l	3,50 à 8,60
(Automate Cobas C6000)		

Dr Jalil ELMANJRA

Dr Abdelaziz LEMSEFFER